

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-175

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 19

Représentés par mandat : 2

**Objet : COMMUNE DE MEILLERIE - ROUTE DES PLANTEES - AMENAGEMENT DE VOIRIE,
RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES
RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE**

Exposé du Président,

La commune de MEILLERIE entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage (hors présente convention), la réfection des enrobés sur la route des Plantées.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs et la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (C.C.P.E.V.A.) renforce le réseau d'assainissement et d'eau potable sur ce secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre le SYANE et la Communauté de Commune Pays d'Evian d'Abondance un groupement de commandes, tel que défini par l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.


La C.C.P.E.V.A. est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner Mr Joseph DEAGE comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mr Bruno GILLET son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

